

A.S.C. PROMOTION

11 JUIN 2010

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 €
10 rue de Bourgogne
34200 SETE

453 872 715 R.C.S. MONTPELLIER
SIRET 453 872 715 00017

POUR COPIE CONFORME

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE
DU 15 FEVRIER 2010**

Au siège social, à 18 heures 30,

La société ASC DEVELOPPEMENT, représentée par Pascal NICOULET, associé unique de la Société à Responsabilité Limitée A.S.C. PROMOTION au capital de 1 000 €, divisé en 1 000 parts sociales de 1 € chacune :

1). A préalablement exposé ce qui suit:

Monsieur Pascal NICOULET, Gérant de la Société, a fait part des avantages à la nomination d'un cogérant, en complément de celui-ci.

2). A pris les décisions suivantes portant sur:

- Le rapport de la Gérance.
- Nomination d'un nouveau Co-gérant.

Le gérant non associé, Pascal NICOULET, assiste à la réunion.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de nommer un nouveau gérant, en complément de Monsieur Pascal NICOULET, qui sera :

- **Monsieur Jérôme BOURGEOIS**
demeurant Les Terrasses, B.P.17 34150 ANIANE,

rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2010 et pour une durée illimitée.

(Signature) *(Signature)*